

Fiche de prévention des expositions à certains facteurs de risques professionnels

 ${\tt Entit\'e}: \textbf{CASTORAMA CORMEILLES} \ / \ {\tt Poste}: \textbf{3.6 Conseiller(e) de Vente Jardin}$

Nom : **BELLETEIX FLORIENT** - Période du **4 / 2 / 2013** au __ / __ / ___

énumérés à l'article D.4121-5

Chameres a lander D.4121-5										
Facteurs de risque	seuil dépassé		Mesures de prévention en place	Commentaires, précisions, mesurages						
	Non	Oui		mesurages						
Manutention manuelle	X		 Personnel formé à la manutention des volumes dangereux Postes de travail organisés pour supprimer ou diminuer les manutentions Consignes pour les manutentions particulières Adapter le matériel de chargement/déchargement Engins et accessoires conformes à la réglementation Moyens adaptés à la tache, dans les conditions prévues par le fabricant utilisés Transpalette électrique en place Ceinture de sécurité sur le chariot élévateur Habilitation des conducteurs d'engins (CACES ou interne) vérifiée 							
Postures	X		 Personnel formé à adopter des gestes et des postures adaptés Chaussures adaptées au travail debout Possibilité de s'assoir, de se déplacer et de prendre des pauses pendant la journée de travail Places assises pour tous les salariéss dans les aires de repos et les salles à manger Encouragement et formalisation des comportements qui limitent la fatigue 							
Vibrations	X									
Agents chimiques dangereux	X									
Milieux hyperbares	X									
Températures extrêmes	X		 Port de vêtements de protection assure une isolation contre le froid Temps d'exposition au froid limité Diminution du temps d'exposition aux intempéries 							

page 1 édition : 07/10/2015 07:03

Facteurs de risque	seuil dépassé		Mesures de prévention en place	Commentaires, précisions,	
	Non	Oui		mesurages	
Bruit	X		 Port effectif des EPI Temps d'exposition au bruit limité Personnel informé des risques 		
Travail de nuit	X				
Equipes successives alternantes	X				
Gestes répétitifs	X				

Remis I	le /	' / _			
			Signature	de l'emp	loyeur

Signature du salarié